



## Les syndicats enseignants s'inquiètent des scénarios de revalorisation

Plusieurs cas de figure ont été présentés vendredi aux enseignants, dans le cadre de la réforme des retraites. Les organisations syndicales craignent les « contreparties » demandées. Alors que l'examen du projet de loi sur la réforme des retraites stagne à l'Assemblée, le ministère de l'éducation nationale avance à petit pas dans le grand chantier de la revalorisation des enseignants. Vendredi 7 février, la direction générale des ressources humaines a présenté aux syndicats quatre scénarios de répartition des augmentations, pour une enveloppe de 500 millions d'euros en 2021. Les professeurs des écoles en début de carrière, les plus désavantagés par la réforme des retraites, pourraient toucher entre 93 et 157 euros de plus par mois selon les scénarios, sans conditions. Cependant, une partie de l'enveloppe serait consacrée à d'autres leviers d'augmentation, comme le financement d'heures supplémentaires. Un camouflet pour les syndicats, qui y voient le spectre de « contreparties » demandées en échange des revalorisations.

### Quatre scénarios proposés

Comme l'enveloppe globale des revalorisations reste fixée à 500 millions, le montant des primes dépend du nombre d'enseignants concernés. Dans le premier scénario, seuls les enseignants qui sont dans les neuf premières années de leur carrière – soit 14 % d'entre eux – seraient revalorisés. Un professeur des écoles qui a entre un et deux ans d'ancienneté serait alors augmenté de 157 euros net par mois.

Dans le second scénario, qui porte sur les douze premières années de carrière – soit 23 % des enseignants –, le même enseignant toucherait au maximum 128 euros net de plus par mois, puis 114 euros dans le troisième scénario qui porte sur les dix-huit premières années de carrière et concernerait 44 % des enseignants, et enfin 93 euros dans le dernier scénario, qui revaloriserait d'un coup 76 % des enseignants.

Dans tous les cas, les primes seraient dégressives à mesure que l'on avance dans les échelons. Ainsi, dans le premier scénario, les professeurs des écoles au 5e échelon – le dernier concerné par les primes – toucheraient seulement 64 euros de plus par mois. Au-delà de cet échelon, ils ne gagneront rien de plus. Dans le deuxième scénario, les professeurs du dernier échelon toucheront une prime de 49 euros, puis de 14 euros dans les scénarios 3 et 4.

### « Décevants » pour les syndicats

En toute logique, ce sont les enseignants en début de carrière qui seront les plus avantagés quel que soit le scénario choisi. Mais ce sont eux aussi qui seront les plus touchés par la réforme des retraites. Le ministère a néanmoins rappelé qu'il comptait augmenter tous les professeurs y compris les plus âgés, qui ne connaîtront pas le nouveau système à points.

Pour les organisations syndicales, tous les scénarios présentés sont décevants.

« Le quatrième scénario, qui répartit l'enveloppe sur 76 % du corps enseignant, ne sera jamais accepté par les personnels », juge Frédérique Rolet, du SNES-FSU. « Pour les derniers échelons [qui concernent les agrégés], cela représente une augmentation nette de 7 euros par mois ! »

Seule la première simulation propose le même niveau d'augmentation pour les professeurs des écoles, les certifiés et les agrégés. Dans les autres scénarios, les augmentations sont différentes. Ainsi, dans le deuxième scénario, un professeur certifié qui vient tout juste d'être titularisé ne toucherait que 121 euros net de plus par mois, contre 128 euros chez son collègue professeur des écoles. Un agrégé au même stade de sa carrière toucherait quant à lui 114 euros de plus.

« Le ministère est parti du principe que les enseignants au collège et au lycée font des heures supplémentaires qui améliorent leurs revenus nets, explique Jean-Rémi Girard, du Syndicat national des lycées et collèges (Snalc). Mais c'est oublier que tout le monde n'en fait pas, et qu'elles représentent du travail en plus. On ne peut donc pas les prendre en compte dans la revalorisation. » Les syndicats ont tous réclamé vendredi les mêmes augmentations pour

l'ensemble du corps enseignant.

Des « contreparties » au cœur des crispations

Les 500 millions d'euros de budget en 2021 ne seraient pas uniquement consacrés aux primes, mais aussi à « l'amélioration des déroulements de carrière », explique Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT. Concrètement, il s'agit d'offrir à un plus grand nombre d'enseignants le passage aux échelons « hors classe » et « classe exceptionnelle », qui récompensent l'ancienneté ainsi que le fait d'avoir assuré certaines missions comme diriger une école ou enseigner dans des secteurs d'éducation prioritaire.

« On n'est plus dans la revalorisation, on est dans le “travailler plus pour gagner plus” », fulmine Catherine Nave-Bekhti du SGEN-CFDT.

Mais l'enveloppe de 2021 servirait aussi à financer des heures supplémentaires. Celles-ci permettraient aux enseignants de suivre des formations rémunérées pendant les vacances scolaires et seraient distribuées aux établissements pour financer les « remplacements de courte durée ». « On n'est plus dans la revalorisation, on est dans le “travailler plus pour gagner plus” », fulmine Catherine Nave-Bekhti.

« Il y avait matière à rassurer les personnels sur la volonté de les revaloriser sans augmenter la charge de travail, ajoute la syndicaliste. Au lieu de cela, on choisit d'assortir les revalorisations d'une mesure qui introduit de la tension, au moment où la profession a besoin d'apaisement. » Le sujet des formations obligatoires rémunérées pendant les vacances, rendues possibles par décret en septembre 2019, est au cœur de fortes crispations avec les partenaires sociaux. Ils jugent que cette mesure, même si elle limite à cinq jours par an les formations sur les vacances, « ouvre la brèche » de la formation obligatoire hors temps scolaire. En juin 2019, les syndicats avaient rejeté ce décret à l'unanimité.

Enfin, même si l'éducation nationale a rappelé vendredi que les 500 millions prévus en 2021 n'étaient que la « première marche » de revalorisations échelonnées jusqu'en 2026, les organisations syndicales ont regretté le « flou » persistant sur le « budget global » de ce projet. Il doit faire l'objet d'une loi de programmation, qui sera débattue jusqu'à l'été 2020 avec les syndicats enseignants.

Violaine Morin